

## DÉLIBÉRATION N°DL20210157 DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU LUNDI 06 DÉCEMBRE 2021

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 26/11/2021 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 36 présents, 3 absents représentés à savoir :

#### ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Raphaël BACCAGLIONI (jusqu'à 21h12) ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT.

#### ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Christine POUILLOUX a donné procuration à M. Hervé REYNAUD.

M. Raphaël BACCAGLIONI a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY (à partir de 21h12).

M. Romain PIPIER a donné procuration à Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER.

#### SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Axel DUGUA.

**CONVENTIONS TRIENNALES DE RÉSIDENCES D'ARTISTES CONCLUES ENTRE LA VILLE ET LES COMPAGNIES VOLTAÏK ET AOI (2021-2023) - ANNEXE N°2**

Mme Sandrine FRANÇON expose ce qui suit :

La ville de Saint-Chamond, souhaitant renouveler et redynamiser son offre culturelle, a établi une convention triennale de résidence d'artistes avec les compagnies «Voltaïk » et « AOI » pour la période 2021-2023.

Un programme d'activités de création, de diffusion, d'éducation artistique et culturelle, portées artistiquement et administrativement par les compagnies «Voltaïk» et «AOI» a été mis en place à destination de la population saint-chamonaïse et une subvention annuelle de 13 600 € est allouée à chaque compagnie en résidence pour la réalisation de ce programme.

Chaque année, une annexe est établie pour chaque compagnie afin de préciser les actions artistiques et culturelles constitutives de la résidence et de fixer la répartition de la subvention pour chaque action.

Les actions 2021 définies dans les annexes n°1 de la convention triennale de résidence d'artistes des deux compagnies citées ci-dessus arrivent à leur terme.

Il convient d'établir une annexe n°2 à la convention triennale (2021/2023) des compagnies «Voltaïk» et «AOI» qui détermine le financement et les actions pour 2022 à savoir :

- **Pour Voltaïk :**

Actions	Montant
<b>CREATION - Tempus</b>	4 000,00 €
Résidence de création – 4 semaines (février/avril/été/automne)	
<b>SENSIBILISATION ET EAC – ateliers de pratique artistique</b>	6 036,00 €
Ateliers éveil danse au conservatoire	
Ateliers à destination du public scolaire	
Formation à destination des enseignants	
Les ateliers d'Eté pour la jeunesse	
<b>DIFFUSION – Représentations et spectacles</b>	3 564,00 €
Soirée de lancement de la saison 2022/2023	
Jour de Bal – Bal chorégraphique	
Impromptu danse et voix à la médiathèque	
Impromptu dansés du patrimoine dans le cadre des JEP	
<b>TOTAL</b>	<b>13 600,00 €</b>

- **Pour AOI :**

Actions	Montant
<b>CREATION - FEU</b>	4 000,00 €
Résidence de création et coproduction	
<b>SENSIBILISATION ET EAC – ateliers de pratique artistique</b>	4 011,00 €
Ateliers « A Voix Haute » dans le cadre des mots en scène	
Formation à destination des enseignants et des élèves du conservatoire	
Rencontres dans les collèges autour du spectacle « Fantôme »	
Formation à destination des enseignants des établissements scolaires	
Ateliers à destination du public scolaire – EAC double atelier	
<b>DIFFUSION – SPECTACLES (Petites formes)</b>	5 589,00 €
Réalisation d'une promenade audio dans le cadre de la Biennale du Design avril/août 2022	

Jour de Bal – Bal littéraire	
Soirée de lancement de la saison 2022/2023	
Représentation spectacle « Qu'est-ce que le théâtre ? »	
Visite déambulatoire pour la réouverture de la médiathèque	
TOTAL	13 600,00 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 37 voix pour,

2 abstentions M. Raphaël BACCAGLIONI ; Mme Isabelle SURPLY

**DÉCIDE :**

- **d'approuver** la conclusion de l'annexe n° 2 à la convention triennale de résidence d'artistes conclue avec les compagnies « Voltaïk » et « AOI »,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ce document et tout document s'y rapportant.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Certifié,

Saint-Chamond, le 07/12/2021

Le maire,

Hervé REYNAUD